



COMMISSION INTERNATIONALE DE KARTING

RÈGLEMENT PARTICULIER

COUPE DU MONDE CIK-FIA DE KZ1

COUPE DU MONDE CIK-FIA DE KF3

BRAGA (PRT)

Date : 09 - 12/09/2010

RÈGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

L'Épreuve sera disputée en conformité avec le Code Sportif International et ses Annexes, les Bulletins Officiels de la FIA et de la CIK-FIA, les Prescriptions Générales applicables aux Épreuves internationales et Championnats, Coupes et Trophées CIK-FIA de Karting, les Prescriptions Spécifiques applicables aux Championnats, Coupes et Trophées CIK-FIA de Karting, le Règlement Sportif des Championnat et Coupe CIK-FIA concernés, ainsi que le présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations spécifiques de l'Épreuve

Autorité Sportive Nationale :

FPAK

Adresse : Rua Fernando Namora 46 C/D,
1600-454 LISBOA, Portugal

- a) Téléphone : +351 217 112 800
- b) Fax : +351 217 112 801
- c) Courriel : genmail@fpak.pt
- d) Site : www.fpak.pt

Organisateur:

Clube Automóvel do Minho

Adresse : Kartódromo Internacional de Braga,
Rua do Kartódromo, Palmeira Apartado 199, 4711-
911 BRAGA, Portugal

- a) Téléphone : +351 253 300 450/7
- b) Fax : +351 253 300 459
- c) Courriel : cam@camminho.com
- d) Site : www.camminho.com

Comité d'Organisation

Composition:

- M. António Ferreira (President)
- M. Carlos Vilas Boas
- M. João Rito
- M. Rogério Peixoto
- M. Álvaro José
- M. José Alberto Domingues

Circuit :

- a) Longueur : 1'286 m.
- b) Sens de la course : horaire.
- c) Côté de la pole-position : droite.
- d) Nombre de tours en Manches Qualificatives / Repêchages :
KZ1 : 12 tours ; KF3 : 8 tours
- e) Nombre de tours en phase finale :
Pré-Finale : KZ1 : 16 tours ; KF3 : 12 tours
Finale : KZ1 : 24 tours ; KF3 : 20 tours

Horaire de l'Épreuve:

Voir annexe.

Vérifications Techniques

Lieu: Parc Fermé à côté du Bâtiment Max Mosley

Vérifications Sportives

Lieu: Salle de Reception à l'entrée du Circuit

"Briefing" avec les Concurrents et les Pilotes

Lieu: 1er étage du Restaurant.

Emplacement du tableau officiel d'affichage :

À l'entrée du bureau CAM.

Prix et récompenses:

• De la part de l'organisateur :

Coupes pour les 1er, 2eme et 3eme de chaque catégorie.

• De la part du fournisseur de pneumatiques :

KZ1 et KF3 (Coupe du Monde) :

- 1^{er} Pilote classé, 500 € + 1 train de pneus
- 2^{ème} Pilote classé, 400 € + 1 train de pneus
- 3^{ème} Pilote classé, 300 € + 1 train de pneus

• De la part de la CIK-FIA :

KZ1 et KF3 (Coupe du Monde) :

- 1^{er} Pilote classé, 1'000 €
- 2^{ème} Pilote classé, 500 €
- 3^{ème} Pilote classé, 300 €

Article 3 – Principaux Officiels

A) Commissaires Sportifs

1) Commissaires Sportifs internationaux

M. Horst SEIDEL (DEU)
M. Philippe DECAUD (FRA)

2) Commissaire Sportif National

RUI MARQUES (P)

3) Président du Collège des Commissaires Sportifs

M. Horst SEIDEL (DEU)

B) Directeur d'Épreuve

M. Michel WALTISPERGER (FRA)

C) Directeur de Course

M. António FERREIRA (P)

Directeur de Course Adjoint

M. Porfirio FERREIRA (P)

D) Secrétaire de la manifestation

M. Elisabete RODRIGUES (P)

E) Délégués Techniques CIK-FIA

M. Marcello SOMERA (KZ1)
TBA (KF3)

F) Commissaire Technique en Chef

M. João RITO (P)

G) Médecin en Chef

Dr. Manuel CERQUEIRA (P)

H) Délégué Chronométrateur CIK-FIA

M. Pierrick BOTTOLIER (FRA)

I) Délégué Média & Maître de Cérémonie (Podium)

M. Thomas BASTIN (BEL)

J) Juges de fait *

M. Patrick ILLGEN (FRA)

M. Joel BLANC (FRA)

** Conformément à l'Article 149 du Code Sportif International, les juges de fait auront les attributions suivantes : constatation pendant le déroulement de la course des incidents décrits à l'Article 2.24 des Prescriptions Générales du Règlement International de Karting, ainsi que, selon leur avis, de tout autre comportement ayant un caractère dangereux et/ou contraire à l'esprit sportif.*

Article 4 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales,

l'Organisateur a conclu une assurance

garantissant les risques suivants :

- Responsabilité Civile vis-à-vis de tiers à valeur de 20.000.000,00 € (dommages corporels) pour la manifestation.

- 6.000.000,00 € (dommages matériels) pour la manifestation.

Article 5 – Réclamations et Appels

Montant du droit de Réclamation : 850 €

Montant du droit d'Appel national fixé par l'ASN: 2 500€

Montant du droit d'Appel international (FIA): 6 000 €.

Article 6 – Dispositions particulières de l'Organisateur

- Toute perte, détérioration ou tentative de manipulation du système RL-RDL de contrôle du régime du moteur sera sanctionnée au minimum d'une amende de 600 €. La perte ou la détérioration involontaire du système ALSPY de contrôle des embrayages ou de la caméra embarquée sera facturée 200 € ; leur manipulation ou détérioration volontaire sera sanctionnée d'une amende minimum de 600 €.

- La CIK mettra en place un système de contrôle des courses par caméras embarquées sur tous les karts. Chaque caméra et carte-mémoire sera la propriété de la

CIK et distribuée en parc fermé. Les fixations de la caméras (boîtier étanche et support) seront la propriété des concurrents. Il est de la responsabilité des concurrents d'installer correctement le kit de support sur le kart ; en revanche, il est strictement interdit aux Pilotes et Mécaniciens de manipuler directement les caméras, sous peine d'exclusion.

- Les supports de système RL-RDL (KZ1 et KF3) et kits de montage ALSPY (KF3) seront disponibles au prix unitaire de 30,- euros.
- **Nom du Responsable des Parcs d'Assistance**
M. Pedro Marques
- **Nom du Responsable de la Pré-Grille**
M. Joaquim Monteiro
- **Nom du Responsable des locaux de stockage des pneumatiques et du carburant**
M. Pedro Marques
- **Nom du Responsable des Relations Presse**
M. José Pedro
- **Nom du Responsable des Relations avec les Concurrents et Pilotes**
M. António Rito

VISA DE L'ASN N° 157/TMK/10 en 12.07.2010
VISA DE LA CIK-FIA N° 12-2010/CIKFIA